

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1625

24 août 2009

SOMMAIRE

AGC & Partners S.à r.l.	77997	Modjeska Canyon S.A.	77954
Alov S.à r.l.	77997	Nemesia Luxembourg S.à r.l.	77956
Alpona S.A.	77989	New Dragon S.A.	77996
Blicon S.A.	77955	New Market Investors S.A.	77986
Bluebird Securities S.A.	77956	Olivella S.A.	77996
BoardNick S.à r.l.	77981	Orient International 1 S.à r.l.	77971
Bonneuil Investment S.A.	77966	Orient International S.à r.l.	77968
Brown Holding S.A.	77986	P.A.D. Media & Services S.A.	78000
CEREP II S. à r.l.	77992	Phoenix Participations S.A.	77984
Cobelfret Luxembourg S.A.	77999	PIAM Fund	77990
Ditec Lux S.à r.l.	77983	Pizza Express S.à r.l.	77985
Dom & Co Publicité S.à r.l.	77988	PJH Global Opportunities Fund-FIS	77987
Effebi Capital Partners S.A.	78000	Privileged Investors	77955
Ferrum Pension Management S. à r.l.	77954	Red Nova S.A.	77954
F.G.G. S.A.	77956	Sablon International S.A.	77992
Fortis Insurance Belgium Management Company	77955	Salomon S.A.	77989
Gai Mattiolo Holding S.A.	77998	Sanlegut Finance S.A.	77956
Gain Capital Participations II S.A., SICAR	77990	Sarasin Multi Label Sicav	77954
G.T. Experts Comptables S.à r.l.	77998	Saturn Real S.A.	77998
HCEPP II Luxembourg Finance S.à r.l.	77988	Sigma Tau America S.A.	77955
HCEPP II Luxembourg Master S.à r.l.	77988	Sigma Tau Europe S.A.	77990
Hegeling Holding S.A.	77996	Sigma Tau International S.A.	77991
H-Equity Sàrl SICAR	77989	Socosme S.A.	77997
Hills Japan S.à r.l.	77974	Steel Partner S.A.	78000
Imdlux S.A.	78000	St Yvette S.à r.l.	77987
Intefin S.A.	77991	Tishman Speyer Karlshofe S.à r.l.	77966
LSF Marseille S.à r.l.	77998	Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l.	77992
LSF Marseille S.à r.l.	77999	Tishman Speyer Q106 G.P. S.à r.l.	77979
Lutronic International S.A.	78000	Tober S.A.	77990
Marcuni S.A.	77988	Tober S.A.	77991
Marshfields S.A.	77999	TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l. ...	77966
Mercury Company S.A.	77999	TS Metropolis Holdings S.à r.l.	77965
Milao S.à r.l.	77979	TST HTC Holdings Sàrl	77979
MM Investments S.à r.l.	77997	Tyco Electronics Holding S.à r.l.	77998
Modigest S.A.	77984	Woudy S.A.	77989
		Yun Hua s.à r.l.	77976

Red Nova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 103.387.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/07/2009.

Xenia Kotoula / Jorge Pérez Lozano
Director / Director

Référence de publication: 2009099144/12.

(090118501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Ferrum Pension Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.594.

Le Bilan au 31 décembre 2008 ainsi que l'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FERRUM PENSION MANAGEMENT S.à r.l.
BGL S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009099146/15.

(090118510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Sarasin Multi Label Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 76.310.

Le Bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Sarasin Multi Label SICAV
BGL S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009099148/14.

(090118516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Modjeska Canyon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 112.211.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.
Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2009099143/13.

(090118492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Fortis Insurance Belgium Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.713.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Pour FORTIS INSURANCE BELGIUM MANAGEMENT COMPANY SA.

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009099164/14.

(090118520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Privileged Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.173.

Le Bilan ainsi que l'affectation des résultats au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Privileged Investors

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009099167/15.

(090118525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Blicon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BLICON S.A.

Signature

Référence de publication: 2009099169/12.

(090118448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Sigma Tau America S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.949.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009099194/13.

(090118985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Sanlegut Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SANLEGUT FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009099181/12.

(090118452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Bluebird Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099193/10.

(090118992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

F.G.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

F.G.G. S.A.

Signature

Référence de publication: 2009099178/12.

(090118451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Nemesia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 147.444.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Quebec Nominees Limited, a company duly incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands registered in the Company Register of Tortola under the number 400547;

here represented by Christine Valette, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on July 15, 2009.

Such power of attorney, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

The name of the company is "Nemesia Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by any manager appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of any manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last

financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends may be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

Quebec Nominees Limited, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash to be allocated to the nominal share capital account in the aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

i. M. Frank Walenta, born on February 2, 1972 in Geneva, Switzerland, lawyer, residing professionally at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

ii. Ms Johanna Van Oort, born on February 28, 1967 in Groningen, The Netherlands, manager, residing professionally at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Quebec Nominees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

Ici représentée par Christine Valette, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**Art. 1^{er}. Dénomination.**

Le nom de la société est "Nemesia Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art.7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires pourra être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des

résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Quebec Nominees Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire au compte social de la Société d'un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - i. Monsieur Frank Walenta, né le 2 février 1972 à Genève, Suisse, Juriste, demeurant professionnellement au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - ii. Mademoiselle Johanna Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, Gérant, demeurant professionnellement au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. VALETTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28968. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009101745/489.

(090122487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

TS Metropolis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.052.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juillet 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009100541/17.

(090119701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.010.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.194.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009100339/17.

(090119736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.725,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.378.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009100338/17.

(090119737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Bonneuil Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.197.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-first day of July.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Lauriane LAMBERT, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ARCHON S.à r.l., with its registered office at L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 124.198,

by virtue of a proxy given on July 20, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "BONNEUIL INVESTMENT S.A.", having its registered office in L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, has been incorporated pursuant to a notarial deed, on January 16, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 606 of April 13, 2007;
- that the capital of the corporation "BONNEUIL INVESTMENT S.A." is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, fully paid up;
- that ARCHON S.à.r.l., prenamed, has become owner of all the shares;
- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at July 6, 2009, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at July 6, 2009 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's sole director and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all issued units and/or the shareholders register;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred EUROS (EUR 1,100.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Lauriane LAMBERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ARCHON S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 124.198, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 juillet 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme BONNEUIL INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte notarié en date du 16 janvier 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 606 en date du 13 avril 2007;
- que le capital social de la société anonyme BONNEUIL INVESTMENT S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que ARCHON S.à.r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;
- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 6 juillet 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 6 juillet 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1330 Luxembourg, 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE CENT EUROS (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. LAMBERT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29462. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009101802/96.

(090121944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Orient International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.836.

In the year two thousand nine, on the twenty-first day of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Orient International S.à r.l.", hereafter the "Company", a société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1445 Strassen 1A, rue Thomas Edison, inscribed at the trade register Luxembourg (Registre de commerce et des Sociétés) under the number B 139.836, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 24, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated July 24, 2008, No. 1828. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 6, 2008 published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated January 9, 2009, No. 54.

The meeting is presided by Mrs Catherine Desso, "Avocat à la Cour", having its professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sévrine Silvestro, "Avocat à la Cour", having its professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the 1,275,000 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to amend the definition of "Available amount" at article 8.8 of the articles of association in order to give it the following content:

"Available Amount means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits if any), but (i) less the results of any losses (including carried forward losses if any) expressed as a positive, minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) or of the articles of association determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)."

The Available Amount shall then be calculated in accordance with the following formula:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Whereby:

AA = Available Amount

P = Net profits of the Company (including carried forward profits if any)

L = Losses (including carried forward losses if any)

LR = Any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the law of 10 August 1915 (as amended) or to the articles of association

R = Any freely distributable share premium and reserves."

2. Miscellaneous

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolution:

Sole resolution

The shareholders unanimously decide to amend the definition of "Available amount" at article 8.8 of the articles of association in order to give it the following content:

"Available Amount means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits if any), but (i) less the results of any losses (including carried forward losses if any) expressed as a positive, minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)."

The Available Amount shall then be calculated in accordance with the following formula:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Whereby:

AA = Available Amount

P = Net profits of the Company (including carried forward profits if any)

L = Losses (including carried forward losses if any)

LR = Any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the law of 10 August 1915 (as amended) or to the articles of association

R = Any freely distributable share premium and reserves"

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt et un juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Orient International S.à.r.l.", ayant son siège social à L-1445 Strassen 1A, rue Thomas Edison, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.836, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juin 2008 publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 24 juillet 2008, N°1828. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 6 novembre 2008 publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 9 janvier 2009, ? 54.

La séance est présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les 1.275.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier la définition de "Montant Disponible" à l'article 8.8 des statuts en vue lui donner la teneur suivante:

"Montant Disponible signifie (sans cumul) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant), mais (i) moins les résultats de toutes pertes (pertes reportées y compris le cas échéant) exprimées de manière positive, moins toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ou des statuts déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

P = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant)

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ou des statuts

R = Toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves."

2. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la définition de "Montant Disponible" à l'article 8.8 des statuts en vue lui donner la teneur suivante:

"Montant Disponible signifie (sans cumul) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant), mais (i) moins les résultats de toutes pertes (pertes reportées y compris le cas échéant) exprimées de manière positive, moins toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ou des statuts déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

P = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant)

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ou des statuts

R = Toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves"

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30024. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009100993/147.

(090121705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Orient International 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 140.485.

In the year two thousand nine, on the twenty-first day of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Orient International 1 S.à r.l.", hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1445 Strassen 1A, rue Thomas Edison, inscribed at the trade register Luxembourg (Registre de commerce et des Sociétés) under the number B 140.485, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 16, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated August 19, 2008, No. 2005. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 6, 2008 published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated January 9, 2009, No. 54.

The meeting is presided by Mrs Catherine Desso, "Avocat à la Cour", having its professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sévrine Silvestro, "Avocat à la Cour", having its professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the 1,500,000 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to amend the definition of "Available amount" at article 8.8 of the articles of association in order to give it the following content:

"Available Amount means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits if any), but (i) less the results of any losses (including carried forward losses if any) expressed as a positive, minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) or of the articles of association determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)."

The Available Amount shall then be calculated in accordance with the following formula:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Whereby:

AA = Available Amount

P = Net profits of the Company (including carried forward profits if any)

L = Losses (including carried forward losses if any)

LR = Any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the law of 10 August 1915 (as amended) or to the articles of association

R = Any freely distributable share premium and reserves,"

2. Miscellaneous

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolution:

Sole resolution

The shareholders unanimously decide to amend the definition of "Available amount" at article 8.8 of the articles of association in order to give it the following content:

"Available Amount means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits if any), but (i) less the results of any losses (including carried forward losses if any) expressed as a positive, minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)."

The Available Amount shall then be calculated in accordance with the following formula:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Whereby:

AA = Available Amount

P = Net profits of the Company (including carried forward profits if any)

L = Losses (including carried forward losses if any)

LR = Any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the law of 10 August 1915 (as amended) or to the articles of association

R = Any freely distributable share premium and reserves"

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt et un juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Orient International 1 S.à.r.l.", ayant son siège social à L-1445 Strassen 1A, rue Thomas Edison, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.485, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juillet 2008 publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 19 août 2008, N°2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 6 novembre 2008 publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 9 janvier 2009, N° 54.

La séance est présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les 1.500.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier la définition de "Montant Disponible" à la l'article 8.8 des statuts en vue lui donner la teneur suivante:

"Montant Disponible signifie (sans cumul) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant), mais (i) moins les résultats de toutes pertes (pertes reportées y compris le cas échéant) expri-

mées de manière positive, moins toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ou des statuts déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

P = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant)

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ou des statuts

R = Toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves."

2. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la définition de "Montant Disponible" à l'article 8.8 des statuts en vue lui donner la teneur suivante:

"Montant Disponible signifie (sans cumul) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant), mais (i) moins les résultats de toutes pertes (pertes reportées y compris le cas échéant) exprimées de manière positive, moins toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ou des statuts déterminées sur base des Comptes intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

P = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant)

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ou des statuts

R = Toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves"

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30012. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009100992/147.

(090121700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Hills Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 172.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 141.117.

In the year two thousand and nine, on the sixth of July.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.796, here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 2 July 2009;

2. Kamoulox Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.891, here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 2 July 2009;

3. Euroheart Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.526, here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 2 July 2009.

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Lone Star Capital Investments S.à r.l. has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Hills Japan S.à r.l." (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.117, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2243 of 13 September 2008, that has been amended for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated 26 May 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lone Star Capital Investments S.à r.l. acknowledges that the present extraordinary general meeting (the Meeting) is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR160,125 (one hundred sixty thousand one hundred twenty-five euro) to raise it from its current amount of EUR12,625 (twelve thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR172,750 (one hundred seventy-two thousand seven hundred fifty euro) by the issuance of 1,281 (one thousand two hundred eighty-one) new shares; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR12,625 (twelve thousand six hundred twenty-five euro) represented by 101 (one hundred and one) ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR160,125 (one hundred sixty thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR172,750 (one hundred seventy-two thousand seven hundred fifty euro) represented by 1,382 (one thousand three hundred eighty-two) shares by the issuance of 1,281 (one thousand two hundred eighty-one) new shares.

896 (eight hundred ninety-six) new issued shares have been subscribed by Lone Star Capital Investments S.à r.l. (the LSCI Shares), 231 (two hundred thirty-one) new issued shares have been subscribed by Kamoulox Investments S.à r.l. (the Kamoulox Shares) and 154 (one hundred fifty-four) new issued shares have been subscribed by Euroheart Investments S.à r.l. (the Euroheart Shares).

A share premium of EUR126.94 (one hundred twenty-six euro and ninety-four cents) has been paid by Lone Star Capital Investments S.à r.l. with respect to the LSCI Shares, a share premium of EUR144.33 (one hundred forty-four euro thirty-three cents) has been paid by Kamoulox Investments S.à r.l. with respect to the Kamoulox Shares and a share premium of EUR137.89 (one hundred thirty-seven euro and eighty-nine cents) has been paid by Euroheart Investments S.à r.l. with respect to the Euroheart Shares.

The new shares to be issued have been fully subscribed and together with the share premiums have been paid up in cash so that the total amount of EUR160,534.16 (one hundred sixty thousand five hundred thirty-four euro and sixteen cents) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase:

- Lone Star Capital Investments S.à.r.l. holds 997 (nine hundred ninety-seven) shares of the Company;
- Kamoulox Investments S.à.r.l. holds 231 (two hundred thirty-one) shares of the Company; and
- Euroheart Investments S.à.r.l. holds 154 (one hundred fifty-four) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR172,750 (one hundred seventy-two thousand seven hundred fifty euro), represented by 1,382 (one thousand three hundred eighty-two) shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) per share each."

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le six juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

1. Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay, ici représentée par Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 2 juillet 2009;

2. Kamoulox Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.891, ici représentée par Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 2 juillet 2009;

3. Euroheart Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.526, ici représentée par Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 2 juillet 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lone Star Capital Investments S.à r.l. a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Hills Japan S.à r.l." (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B141.117, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Martine Schaeffer du 13 août 2008, publié auprès du Mémorial, Recueil Sociétés et Associations C, ? 2243 du 13 septembre 2008, modifié depuis par un acte de Maître Martine Schaeffer du 26 mai 2009, non encore publié auprès du mémorial.

Lone Star Capital Investments S.à.r.l. déclare que la présente assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital de la Société de son montant actuel de EUR12.625 par un montant de EUR160.125 pour le porter à un montant de EUR172.750 par voie d'émission de 1.281 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 chacune, et

2. Modification et reformulation de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR12.625 (douze mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 101 (cent et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR160.125 (cent soixante mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR172.750 (cent soixante-douze mille sept cent cinquante euros) représenté par 1.382 (mille trois cent quatre-vingt-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 1.281 (mille deux cent quatre-vingt-une) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

896 (huit cent quatre-vingt-seize) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites par Lone Star Capital Investments S.à r.l. (les Parts LSCI), 231 (deux cent trente et une) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites par Kamoulox Investments S.à r.l. (les Parts Kamoulox) et 154 (cent cinquante-quatre) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites par Euroheart Investments S.à r.l. (les Parts Euroheart)

Une prime d'émission d'un montant de EUR126,94 (cent vingt-six euros et quatre-vingt quatorze cents) a été versée par Lone Star Capital Investments S.à r.l. en relation avec les parts LSCI, une prime d'émission d'un montant de EUR144,33 (cent quarante-quatre euros et trente-trois cents) a été versée par Kamoulox Investments S.à r.l. en relation avec les parts Kamoulox et une prime d'émission d'un montant de EUR137,89 (cent trente-sept euros et quatre-vingt-neuf cents) a été versée par Euroheart Investments S.à r.l., en relation avec les parts Euroheart.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites et pleinement libérées, de même que les primes d'émission, de sorte que la somme totale de EUR160.534.16 (cent soixante mille cinq cent trente-quatre euros et seize cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital:

- Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 997 (neuf cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales ordinaires de la Société;
- Kamoulox Investments S.à r.l. détient 231 (deux cent trente et un) parts sociales ordinaires de la Société; et
- Euroheart Investments S.à r.l. détient 154 (cent cinquante-quatre) parts sociales ordinaires de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus. L'article 6 des statuts aura donc désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR172.750 (cent soixante-douze mille sept cent cinquante euros), représenté par 1.382 (mille trois cent quatre-vingt-deux) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci, par son mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26957. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009100984/156.

(090121392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Yun Hua s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9690 Watrange, 4, rue Abbé Welter.

R.C.S. Luxembourg B 147.394.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Shiyun SHAO, cuisinier, né à Zhejiang (Chine) le 2 février 1965, demeurant à L-2143 Luxembourg, 24, rue Laurent Ménager.

2.- Madame Meihua CHEN, restauratrice, née à Zhejiang (Chine) le 20 avril 1968, demeurant à L-2143 Luxembourg, 24, rue Laurent Ménager.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "YUN HUA s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Watrange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant asiatique avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Shiyun SHAO, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Madame Meihua CHEN, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Meihua CHEN, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de la gérante unique.
- 3) Le siège social est fixé à L-9690 Watrange, 4, rue Abbé Welter.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SHA, CHEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 juillet 2009. Relation: CAP/2009/2425. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 31 juillet 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009100755/122.

(090121339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

TST HTC Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 211.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 103.733.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juillet 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009100547/17.

(090119693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Tishman Speyer Q106 G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.139.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juillet 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009100545/16.

(090119695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Milao S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Enseigne commerciale: Café The Diff.

Siège social: L-3321 Berchem, 2, rue Kraizhiel.

R.C.S. Luxembourg B 147.393.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Joao Carlos MILAO VARANDAS, salarié, domicilié à Berchem (L-3321) 2, rue Kraizhiel, né le 16 août 1987 à Vila Real (Portugal),

2) Mademoiselle Sandra Patricia DOS SANTOS CARVALHO, salariée, domiciliée à Berchem (L-3321) 2, rue Kraizhiel, née le 24 décembre 1973 à Santa Maria Maior/Chaves (Portugal).

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer une société à responsabilité limitée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") sous la dénomination "MILAO S.à r.l."

La société exercera son activité également sous l'enseigne commerciale de "CAFE THE DIFF".

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Berchem. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, avec petite restauration
- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La société a encore pour objet les prestations de services rendues contre rémunération séparée aux sociétés dans lesquelles elle participe. La société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières (SOPARFI)".

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs que de l'accord de l'associé unique respectivement de l'accord unanime des associés.

Art. 7. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique, qui désigne ses pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondé(s) de pouvoirs.

Art. 8. Pour engager valablement la Société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- Le solde restant à la libre disposition de l'associé unique qui pourra décider de le distribuer, de le mettre en réserve ou de le reporter à nouveau.

Art. 10. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesures transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux parts sociales créées de la manière suivante:

1) M. Joao Carlos MILAO VARANDAS, préqualifié, soixante-seize parts sociales,	76
2) Mlle Sandra Patricia DOS SANTOS CARVALHO, préqualifiée, vingt-quatre parts sociales,	24
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été souscrites et libérées à 100% (cent pour cent) et en espèces, de sorte que le montant de douze mille quatre cents (12.400,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée Mademoiselle Sandra Patricia DOS SANTOS CARVALHO, préqualifiée.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée Monsieur Joao Carlos MILAO VARANDAS, préqualifié, Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.
- Le siège social est établi à L-3321 Berchem, 2, rue Kraizhiel.
- Le siège d'exploitation est établi à L-4599 Differdange, 16, Rue John F. Kennedy.
- Les associés/gérants déclarent, en application de l'article 12 bis de loi sur les sociétés commerciales, avoir signé en date du juin 2009, pour compte de la société présentement constituée, un contrat de bail.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.C. MILAO VARANDAS, S.P. DOS SANTOS CARVAHLO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29847. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009100881/90.

(090121335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

BoardNick S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 40, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 147.377.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-sept juillet.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Gautier LAURENT, conseiller fiscal, né à Mont Saint Martin le 19 mai 1983, demeurant au 40, rue Wilson, L-2732 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation de centres de beauté, d'esthétique, d'amincissement et de relaxation procurant toutes sortes de soins en relation avec l'esthétique et la remise en forme du corps et de l'esprit.

La société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires.

Elle peut encore faire des emprunts, accorder des prêts et des crédits ainsi que concéder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à des sociétés du groupe.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "BoardNick S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance ayant les qualités requises par la loi pour la gestion de tel type de société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante a déclaré souscrire aux douze mille cinq cents (12.500,00) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de douze mille cinq cents (12.500,00 EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- EUR).

Décision de l'associé unique

1. Le siège social est établi au 40, rue Wilson, à L-2732 Luxembourg.

2. Monsieur Gautier LAURENT, conseiller fiscal, né à Mont Saint Martin (France) le 19 mai 1983, demeurant au 40, rue Wilson, L-2732 Luxembourg, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Laurent, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29453. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009100897/119.

(090120963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Ditec Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 89.454.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM.

ont comparu:

1) Monsieur David Di Loreto, chef d'entreprise, demeurant au 6 rue Capelle, F-59213 Escarmain (France), ici représenté par Monsieur Laurent OTH, ingénieur, demeurant à Bousse, en vertu d'une procuration donnée à Howald, le 30 juin 2009.

2) Madame Estelle Le Ray, sans état particulier, demeurant au 6 rue Capelle, F-59213 Escarmain (France), ici représentée par Monsieur Laurent OTH, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Howald, le 30 juin 2009.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles personnes comparantes, représentées comme il est dit ci-avant et agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «DITEC LUX S.à r.l.», ayant son siège social au 8 rue du Prince Jean, L-9052 Ettelbruck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 89 454, constituée suivant acte notarié en date du 09 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1683 du 25 novembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 30 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2035 du 30 octobre 2006, prennent la résolution unique suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 8 rue du Prince Jean, L-9052 Ettelbruck au 4 rue des Joncs, Bâtiment 1, Zone artisanale et commerciale, L-1818 Howald.

En conséquence, le premier alinéa de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. (Premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des personnes comparantes prénommées, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. OTH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8939. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux. le 28 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009100975/40.

(090121192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Phoenix Participations S.A., Société Anonyme, (anc. Modigest S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.150.

L'an deux mil neuf, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, MODIGEST S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B 70.150, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 622 du 18 août 1999. Les statuts furent modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 19 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1510 du 18 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination de MODIGEST S.A. en PHOENIX PARTICIPATIONS S.A. et adaptation conséquente de l'article 1^{er} des statuts;
2. Divers.

Madame la Présidente a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première et Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de "MODIGEST S.A." en "PHOENIX PARTICIPATIONS S.A."

L'assemblée générale décide en conséquence adapter le 1^{er} article des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "PHOENIX PARTICIPATIONS S.A."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, P. Schmit, S. Bortolus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2009. LAC/2009/29288. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009100982/48.

(090121342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Pizza Express S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 14, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 71.132.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf. Le vingt-neuf juin.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Milan LUZAIC, commerçant, né à Belgrade, le 11 juillet 1956, demeurant à F-57000 Metz, 12, rue du Père Scheil;

2.- Madame Dragica STANKOVIC, commerçante, née à Beograd, le 03 janvier 1958, demeurant à L-4041 Esch/Alzette, 19, rue du Brill.

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter:

- qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PIZZA EXPRESS S. à r.l., avec siège social à L-4170 Esch/Alzette, 14, Boulevard J. F. Kennedy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 71.132,

constituée sous la dénomination de PIZZA-INN S. à r.l., aux termes d'un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 02 août 1999, publié au Mémorial C numéro 806 du 29 octobre 1999,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, le 17 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 756 du 14 octobre 2000,

au capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune réparti comme suit:

1.- Monsieur Milan LUZAIC, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES 50

2.- Madame Dragica STANKOVIC, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES 50

TOTAL: CENT PARTS SOCIALES 100

- qu'ils décident de dissoudre anticipativement ladite société, dont ils déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts,

- que tout le passif connu de la société a été réglé, sinon dûment provisionné,

- qu'ils reprennent à leur compte tout l'actif de la société,

- que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par eux de façon solidaire,

- qu'il n'échet pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée; qu'ils assument pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,
- que décharge est accordée aux gérants,
- que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans à L-4041 Esch/Alzette, 19, rue du Brill.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Luzaic, D. Stankovic, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7762. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009100998/48.

(090121099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

New Market Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 77.534.

Extrait du livre des procès-verbaux l'assemblée générale annuelle du 12 mai 2009

L'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

1) Elit à l'unanimité les administrateurs suivants:

- M. Nikolaos KOROGIANNAKIS, avocat, de nationalité grecque, demeurant à Bruxelles, Belgique
- Pagona LOUSTRIDOU, employé, de nationalité grecque, demeurant à Athènes, Grèce
- Ekaterini MOUZAKI, avocat, de nationalité grecque, demeurant à Athènes, Grèce

Leur mandat étant valable pour un an, expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2010.

2) Renouvelle le mandat du Commissaire: M. Georgios Georgiou -Kostakopoulos

Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire 2010.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Copie conforme du livre des procès verbaux

Le Bureau

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

N. KOROGIANNAKIS

Le Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009099815/22.

(090119432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Brown Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 48.780.

Extrait du livre des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle passé à Luxembourg le 30 juin 2009.

L'Assemblée Générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Elit à l'unanimité les administrateurs suivants:

- Kyros-Athanassios Filippou, homme d'affaires, demeurant à Athènes, Grèce comme Président.
- Nikolaos Korogiannakis, avocat, demeurant à Bruxelles, Belgique comme Administrateur délégué.
- Ekaterini Mouzaki, juriste, demeurant à 18, rue Akadimias, Athènes 10671, Grèce

Leur mandat étant valable pour un an, expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2010.

2) Renouvelle le mandat du Commissaire:

Georgios Georgiou -Kostakopoulos

Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire 2010.

Luxembourg, le 30/06/2009.

Copie conforme du livre des procès verbaux

Le Bureau

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

N. KOROGIANNAKIS

Le Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009099814/23.

(090119448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

PJH Global Opportunities Fund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.079.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft die am 12. März 2009 in Luxemburg stattfand

1. Die Generalversammlung beschließt die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der PJH Global Opportunities Fund-FIS für das am 30. September 2009 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied)
- Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender)

2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, KPMG AUDIT S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der PJH Global Opportunities Fund-FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der PJH Global Opportunities Fund-FIS für das am 30. September 2009 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. Juli 2009.

Für die PJH Global Opportunities Fund-FIS

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle

Manfred Dietrich / Jean Marie Schomer

Référence de publication: 2009099367/24.

(090118714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

St Yvette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.057.735,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 40.962.

EXTRAIT

En date du 23 juillet 2009, St Edouard S.à r.l. a transféré toutes les 22.505 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à HeidelbergCement Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131709.

Il résulte de ce transfert de parts sociales que HeidelbergCement Holding S.à r.l. détient toutes les 22.505 parts sociales émises dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009099368/19.

(090118625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Dom & Co Publicité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 256, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 130.798.

Les statuts coordonnés de la prédite ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert SCHUMAN

Notaire

Référence de publication: 2009099362/11.

(090119161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

HCEPP II Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 90.906.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour: HCEPP II LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009099133/15.

(090118465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Marcuni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.199.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009099129/12.

(090118710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

HCEPP II Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 90.905.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour: HCEPP II LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009099134/15.

(090118466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Woudy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

WOUDY S.A.

Signature

Référence de publication: 2009099173/12.

(090118449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

H-Equity Sàrl SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.003.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009099200/14.

(090118977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Alpona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ALPONA S.A.

Signature

Référence de publication: 2009099176/12.

(090118450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Salomon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SALOMON S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009099195/12.

(090118453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Gain Capital Participations II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.312.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 juin 2009

- 1) M. Alexander SCHALL a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) Le nombre des administrateurs a été diminué de quatre (4) à trois (3)
- 3) M. Cornélius BECHTEL a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 4) M. Gert Reinhard JONKE a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 5) M. Martin PROHAZKA a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 6) La société anonyme ERNST & YOUNG (anciennement inscrite sous la dénomination ERNST & YOUNG S.A.) a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises et a été chargée de l'audit des comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GAIN CAPITAL PARTICIPATIONS II S.A., SICAR

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009099593/25.

(090119409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Tober S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 95.113.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TOBER S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009099196/12.

(090118454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Sigma Tau Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 52.948.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIGMA TAU EUROPE S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009099197/12.

(090118984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

PIAM Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 135.897.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire de PIAM FUND

Tenue au siège le 22 juin 2009

A décidé le renouvellement des mandats, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, des Administrateurs suivants:

Christian Bertrand

1A, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg, Luxembourg

Philippe Cuelenaere

1A, rue pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg, Luxembourg

Lucien Van den Brande

19, Place Sainte-Gudule

B-1000 Bruxelles, Belgique

Johnny Debuyscher

19, Place Sainte-Gudule

B-1000 Bruxelles, Belgique

A décidé le renouvellement du mandat, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, du Réviseur d'Entreprises suivant:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

400, route d'Esch

L-1014 Luxembourg, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009099594/30.

(090119345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Sigma Tau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.626.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009099198/12.

(090118978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Tober S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TOBER S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009099199/12.

(090118455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Intefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.314.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009099201/13.

(090118970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 130.284.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009100333/17.

(090119746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Sablou International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.008.

Un rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

suite au premier dépôt n°L090090922.04 du 24.06.2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SABLON INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009099202/14.

(090118456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CEREP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.312.200,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.559.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEREP II, L.L.C., a limited liability company, incorporated under the laws of the State of Delaware and having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, United States of America and registered with the Delaware Division of Corporations under number 3958584,

CEREP II Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107558, and with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-),

here represented by Ms Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two (2) proxies given on June 29, 2009.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "CEREP II S.à r.l." (the Company), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107559, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of April 13, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 888, dated September 13, 2005, whose bylaws have been lastly amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of October 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 3026, dated December 27, 2008.

II. The Company's share capital is set at two million two thousand two hundred Euro (€ 2,002,200.-) represented by thirty-two thousand five hundred (32,500) Ordinary Shares, seven thousand five hundred (7,500) Class A Shares, one (1) Class 1 Share, one (1) Class 2 Share, one (1) Class 3 Share, one (1) Class 4 Share, one (1) Class 5 Share, one (1) Class 6 Share, one (1) Class 7 Share, one (1) Class 8 Share, one (1) Class 9 Share, one (1) Class 10 Share, one (1) Class 11 Share, one (1) Class 12 Share, one (1) Class 13 Share, one (1) Class 14 Share, one (1) Class 15 Share, one (1) Class 16 Share, one (1) Class 17 Share, one (1) Class 18 Share, one (1) Class 19 Share, one (1) Class 20 Share, one (1) Class 21 Share, one (1) Class 22 Share, one (1) Class 23 Share, one (1) Class 24 Share, one (1) Class 25 Share, one (1) Class 26 Share, one (1) Class 27 Share, one (1) Class 28 Share, one (1) Class 29 Share, one (1) Class 30 Share, one (1) Class 31 Share, one (1) Class 32 share, one (1) Class 33 Share, one (1) Class 34 Share, one (1) Class 35 Share, one (1) Class 36 Share, one (1) Class 37 Share, one (1) Class 38 Share, one (1) Class 39 Share, one (1) Class 40 Share, one (1) Class 41 Share, one (1) Class 42 Share, one (1) Class 43 Share and one (1) Class 44 Share, all shares having a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each (the Shares).

III. The shareholders resolve to requalify the Class A Shares as Ordinary Shares.

IV. The shareholders resolve to increase the Company's share capital by the amount of seven million three hundred and ten thousand Euro (€ 7,310,000.-) to raise it from its present amount of two million two thousand two hundred Euro (€ 2,002,200.-) to nine million three hundred and twelve thousand two hundred Euro (€ 9,312,200.-) by creation and issue of one hundred and forty-six thousand two hundred (146,200) Ordinary Shares with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each (the New Shares).

Subscription - Payment

CEREP II, L.L.C., prenamed, resolves to subscribe for the one hundred and forty-six thousand two hundred (146,200) New Shares, and to fully pay them up in their nominal value of seven million three hundred and ten thousand Euro (€ 7,310,000.-), together with a share premium in the amount of fourteen Euro (€ 14.-), by contribution in kind in the total amount of seven million three hundred and ten thousand fourteen Euro (€ 7,310,014.-), consisting in the conversion of two receivables, in the respective amounts of two million seven hundred and ninety-six thousand five hundred and fourteen Euro (€ 2,796,514.-) and four million five hundred and thirteen thousand five hundred Euro (€ 4,513,500.-) held by CEREP II L.L.C., prenamed, towards the Company.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a balance sheet dated June 30, 2009 of the Company;
- a contribution declaration of CEREP II, L.L.C., prenamed;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

CEREP II, L.L.C., prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the receivables to be contributed, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivables to be contributed or part of these be transferred to it.

- the receivables to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct.

V. Pursuant to the above resolutions, article 5.1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital of the Company is set at nine million three hundred and twelve thousand two hundred Euro (€ 9,312,200.-) represented by one hundred and eighty-six thousand two hundred (186,200) Ordinary Shares, one (1) Class 1 Share, one (1) Class 2 Share, one (1) Class 3 Share, one (1) Class 4 Share, one (1) Class 5 Share, one (1) Class 6 Share, one (1) Class 7 Share, one (1) Class 8 Share, one (1) Class 9 Share, one (1) Class 10 Share, one (1) Class 11 Share, one (1) Class 12 Share, one (1) Class 13 Share, one (1) Class 14 share, one (1) Class 15 Share, one (1) Class 16

Share, one (1) Class 17 Share, one (1) Class 18 Share, one (1) Class 19 Share, one (1) Class 20 Share, one (1) Class 21 Share, one (1) Class 22 Share, one (1) Class 23 Share, one (1) Class 24 Share, one (1) Class 25 Share, one (1) Class 26 Share, one (1) Class 27 Share, one (1) Class 28 Share, one (1) Class 29 Share, one (1) Class 30 Share, one (1) Class 31 Share, one (1) Class 32 share, one (1) Class 33 share, one (1) Class 34 Share, one (1) Class 35 Share, one (1) Class 36 Share, one (1) Class 37 share, one (1) Class 38 Share, one (1) Class 39 Share, one (1) Class 40 Share, one (1) Class 41 Share, one (1) Class 42 Share, one (1) Class 43 Share and one (1) Class 44 Share, all with a nominal value of fifty Euro (€50.-) each.

The Class 1 to 44 Shares are together referred to as the Specific Classes of Shares and the Ordinary Shares and the Specific Classes of Shares are together referred to as the Shares".

VI. The shareholders resolve to amend Article 17.5.7 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following content:

" **Art. 17.5.7.** the Ordinary Shares shall confer upon the holder(s) the remainder of the Company's profit for any given financial year, but no dividends will be paid to the holder(s) of the Ordinary Shares until all rights to dividends of the holder(s) of the Specific Class of Shares of the current year have been paid".

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at three thousand Euro (€ 3,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

CEREP II, L.L.C., une limited liability company, constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès de la Delaware Division of Corporations sous le numéro 3958584,

CEREP II Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107558, et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-),

ici représentées par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux (2) procurations données le 29 juin 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "CEREP II S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107559, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 888, en date du 13 septembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg du 21 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3026 en date du 27 décembre 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions deux mille deux cents Euro (€ 2.002.200,-) représenté par trente-deux mille cinq cents (32.500) parts sociales ordinaires, sept mille cinq cents (7.500) Parts Sociales de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe 1, une (1) Part Sociale de Classe 2, une (1) Part Sociale de Classe 3, une (1) Part Sociale de Classe 4, une (1) Part Sociale de Classe 5, une (1) Part Sociale de Classe 6, une (1) Part Sociale de Classe 7, une (1) Part Sociale de Classe 8, une (1) Part Sociale de Classe 9, une (1) Part Sociale de Classe 10, une (1) Part Sociale de Classe 11, une (1) Part Sociale de Classe 12, une (1) Part Sociale de Classe 13, une (1) Part Sociale de Classe 14, une (1) Part Sociale de Classe 15, une (1) Part Sociale de Classe 16, une (1) Part Sociale de Classe 17, une (1) Part Sociale de Classe 18, une (1) Part Sociale de Classe 19, une (1) Part Sociale de Classe 20, une (1) Part Sociale de Classe 21, une (1) Part

Sociale de Classe 22, une (1) Part Sociale de Classe 23, une (1) Part Sociale de Classe 24, une (1) Part Sociale de Classe 25, une (1) Part Sociale de Classe 26, une (1) Part Sociale de Classe 27, une (1) Part Sociale de Classe 28, une (1) Part Sociale de Classe 29, une (1) Part Sociale de Classe 30, une (1) Part Sociale de Classe 31, une (1) Part Sociale de Classe 32, une (1) Part Sociale de Classe 33, une (1) Part Sociale de Classe 34, une (1) Part Sociale de Classe 35, une (1) Part Sociale de Classe 36, une (1) Part Sociale de Classe 37, une (1) Part Sociale de Classe 38, une (1) Part Sociale de Classe 39, une (1) Part Sociale de Classe 40, une (1) Part Sociale de Classe 41, une (1) Part Sociale de Classe 42, une (1) Part Sociale de Classe 43, une (1) Part Sociale de Classe 44, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euro (€ 50,-) chacune (les Parts Sociales).

III. Les associés décident de requalifier les Parts Sociales de Classe A en Parts Sociales Ordinaires.

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions trois cent dix mille Euro (€ 7.310.000,-) pour le faire passer de son montant actuel de deux millions deux mille deux cents Euro (€ 2.002.200,-) à neuf millions trois cent douze mille deux cents Euro (€ 9.312.200,-) par la création et l'émission de cent quarante deux mille deux cents (142.200) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de cinquante Euro (€ 50,-) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Libération

CEREP II, L.L.C., précitée, décide de souscrire aux cent quarante deux mille deux cents (142.200) Nouvelles Parts Sociales, et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de sept millions trois cent dix mille Euro (€ 7.310.000,-) avec une prime d'émission de quatorze Euro (€ 14,-), par apport en nature d'un montant de sept millions trois cent dix mille quatorze Euro (€ 7.310.014,-) consistant en la conversion de deux créances, d'un montant respectif de deux millions sept cent quatre-vingt seize mille cinq cent quatorze Euro (€ 2.796.514,-) et quatre millions cinq cent treize mille cinq cents Euro (€ 4.513.500,-) détenues par CEREP II L.L.C., précitée, à l'égard de la Société.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- un bilan au 30 juin 2009 de la Société;
- une déclaration d'apport de CEREP III, L.L.C., précitée;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

CEREP II, L.L.C., précitée, déclare que:

- elle est seule propriétaire des créances apportées, celles-ci étant librement transmissibles et non sujettes à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que les créances apportées, ou une partie desdites, lui soient transférées;

- les créances apportées sont libres de tous gages, garanties ou usufruits.

V. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à neuf millions trois cent douze mille deux cents Euro (€ 9.312.200,-) représenté par cent quatre-vingt six mille deux cents (186.200) parts sociales ordinaires, une (1) Part Sociale de Classe 1, une (1) Part Sociale de Classe 2, une (1) Part Sociale de Classe 3, une (1) Part Sociale de Classe 4, une (1) Part Sociale de Classe 5, une (1) Part Sociale de Classe 6, une (1) Part Sociale de Classe 7, une (1) Part Sociale de Classe 8, une (1) Part Sociale de Classe 9, une (1) Part Sociale de Classe 10, une (1) Part Sociale de Classe 11, une (1) Part Sociale de Classe 12, une (1) Part Sociale de Classe 13, une (1) Part Sociale de Classe 14, une (1) Part Sociale de Classe 15, une (1) Part Sociale de Classe 16, une (1) Part Sociale de Classe 17, une (1) Part Sociale de Classe 18, une (1) Part Sociale de Classe 19, une (1) Part Sociale de Classe 20, une (1) Part Sociale de Classe 21, une (1) Part Sociale de Classe 22, une (1) Part Sociale de Classe 23, une (1) Part Sociale de Classe 24, une (1) Part Sociale de Classe 25, une (1) Part Sociale de Classe 26, une (1) Part Sociale de Classe 27, une (1) Part Sociale de Classe 28, une (1) Part Sociale de Classe 29, une (1) Part Sociale de Classe 30, une (1) Part Sociale de Classe 31, une (1) Part Sociale de Classe 32, une (1) Part Sociale de Classe 33, une (1) Part Sociale de Classe 34, une (1) Part Sociale de Classe 35, une (1) Part Sociale de Classe 36, une (1) Part Sociale de Classe 37, une (1) Part Sociale de Classe 38, une (1) Part Sociale de Classe 39, une (1) Part Sociale de Classe 40, une (1) Part Sociale de Classe 41, une (1) Part Sociale de Classe 42, une (1) Part Sociale de Classe 43, une (1) Part Sociale de Classe 44, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euro (€50,-) chacune.

Les Parts Sociales de Classe 1 à 44 sont ensemble désignées comme les Parts Sociales Spécifiques et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques sont ensemble désignées comme les Parts Sociales."

VI. Les associés décident de modifier l'article 17.5.7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.5.7.** Les Parts Sociales Ordinaires conféreront à leur détenteur (s) le reste des profits de la Société pour toute année sociale donnée, mais aucun dividende ne sera payé au(x) détenteurs de Parts Sociales Ordinaires jusqu'à ce que les droits aux dividendes de(s) détenteur(s) de Parts Sociales Spécifiques de l'année en cours n'aient été payés".

77996

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro (€ 3.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. COLSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27228. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009101008/202.

(090121008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Hegeling Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.115.

Mention rectificative du bilan déposé le 29/08/2008, enregistré à Luxembourg le 29/08/2008, et accepté au registre sous le N: L080129312.06.

Le bilan modifié au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099203/12.

(090119028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Olivella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 139.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099204/10.

(090119022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

New Dragon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 139.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099205/10.

(090119021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Socosme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.950.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 juillet 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiëncerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009099376/22.

(090119645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Alov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 632.125,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 103.414.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alov S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009099206/12.

(090118457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

MM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 140.722.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099207/10.

(090119019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

AGC & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 83.183.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009099208/12.

(090119168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

Les comptes annuels au 26 septembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099209/10.

(090118458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

LSF Marseille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.567.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009099211/10.

(090118459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Gai Mattiolo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 75.152.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009099210/13.

(090119227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

G.T. Experts Comptables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.917.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009099212/13.

(090119224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Saturn Real S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 121.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009099213/12.

(090119219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Cobelfret Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.934.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2009

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke et la société Free Haven Limited sont renommés administrateurs.

Monsieur Erwin Gillissen est renommé commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

CERTIFIE CONFORME

Free Haven Limited / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

F. van Bellingen / -

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2009099597/16.

(090119190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

LSF Marseille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.567.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009099214/10.

(090118460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Mercury Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 125.047.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009099215/12.

(090119216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Marshfields S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 137.065.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009099216/12.

(090119212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Lutronic International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 118.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009099217/12.

(090119209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

P.A.D. Media & Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.500,00.

Siège social: L-8039 Strassen, 38, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 87.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour P.A.D. MEDIA & SERVICES S.A.

Philippe Baudet

Administrateur

Référence de publication: 2009099235/14.

(090119130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Steel Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4741 Pétange, 35, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 46.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099222/10.

(090118461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Effebi Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 127.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099226/10.

(090118462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Imdlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou-Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 135.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099229/10.

(090118463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.
